Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 décembre 2025

Les accords commerciaux conclus jusqu'à présent par l'administration Trump

Les accords commerciaux conclus par les États-Unis

Résumé des accords commerciaux conclus par les États-Unis avec d'autres pays depuis les annonces d'avril 2025

Date de l'annonce	Accord commercial avec	Tarifs supplémentaires convenus		
		Taux précédent		Autres accords
8 mai 2025	Royaume-Uni	10 %	10 %	10 % (au lieu de 27,5 %) sur 100 000 voitures britanniques par an, 0 % (au lieu de 50 %) sur l'acier et l'aluminium britanniques
2 juill. 2025	Vietnam	20 %	46 %	Marché largement ouvert aux produits américains
15 juill. 2025	Indonésie	19 %	32 %	Marché largement ouvert aux produits américains
22 juill. 2025	Philippines	19 %	20 %*	Marché largement ouvert aux produits américains
22 juill. 2025	Japon	15 %	25 %*	La baisse des tarifs concerne aussi les voitures. Le Japon va investir aux États-Unis.
27 juill. 2025	Union européenne	15 %	30 %*	La baisse des tarifs concerne aussi les voitures. L'UE va investir aux États-Unis.

Certaines exceptions et accords supplémentaires non liés aux droits de douane peuvent s'appliquer
* Menaces de surtaxes douanières réhaussées en juillet, après les annonces initiales d'avril 2025
Source : recherches Statista

statista

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 décembre 2025

Dimanche 27 juillet, à quelques jours de l'échéance du 1er août, les États-Unis et l'Union européenne ont conclu un accord commercial qui réduit de 30 % à 15 % les droits de douane sur les importations européennes ciblées en avril par l'administration Trump, y compris les voitures. Compte tenu des exceptions, on estime qu'environ 70 % des importations de l'UE vers les États-Unis sont concernées par ce nouveau taux.

Dans le cadre de cet accord, l'UE investira également 600 milliards de dollars supplémentaires aux États-Unis et achètera pour 750 milliards de dollars de produits énergétiques américains. Aucune annonce n'a été faite concernant un éventuel ajustement des droits de douane de l'UE en réponse. D'après les dernières données disponibles, l'UE ne prélève actuellement des droits de douane que sur environ le quart des importations américaines.

Si cet accord semble déséquilibré, il en va de même pour les autres accords conclus jusqu'à présent par les États-Unis avec d'autres pays étrangers. Les accords conclus avec des pays asiatiques comme l'Indonésie, le Vietnam et les Philippines prévoient non seulement des droits de douane américains plus élevés que ceux annoncés en avril dernier, mais également un accès quasi illimité pour les produits américains à leurs marchés respectifs, ce qui a suscité de vives critiques dans les pays concernés.

Les autres accords conclus avec les puissances du G7 ressemblent davantage à l'accord avec l'UE. Le Japon a par exemple également accepté de réaliser d'importants investissements et achats auprès des États-Unis, en échange d'une limitation des nouveaux droits de douanes américains à 15 %, tout en maintenant ses propres droits de douane inchangés. Un accord conclu en mai a également laissé intacts les droits de douane imposés au Royaume-Uni, tout en abaissant à zéro les droits de douane américains sur l'acier et l'aluminium et en prévoyant une exception pour l'importation de 100 000 voitures britanniques à un taux de 10 %. Comme ce pays n'a jamais reçu d'annonce de droits de douane réciproques plus élevés de la part de l'administration Trump, les droits de douane supplémentaires généraux appliqués sont ceux initialement annoncés au niveau mondial, soit 10 %.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Impôts liés à l'activité de l'entreprise, fiscalité immobilière, taxes : ce qu'il faut savoir en 2025

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 décembre 2025

Entre impôts sur les sociétés, TVA, fiscalité locale et mesures issues de la loi de finances 2025, les obligations fiscales des entreprises sont à étudier. Voici tous les points clés à connaître et les dernières actualités pour rester en selon, Entreprendre.Service-Public.fr, le site officiel d'information administrative et de démarches pour les entreprises.

Loi de finances pour 2025 : ce qui change pour les entreprises
Report de la suppression de la CVAE, prolongation des dispositifs zonés d'exonérations, interdiction des logiciels de caisse auto-certifiés, versement mobilité… Entreprendre.Service-Public.fr informe des dispositions figurant dans la loi de finances pour 2025. En savoir plus

Prolongation du dispositif d'abattement dont bénéficient les dirigeants de PME partant à la retraite
La loi de finances pour 2025 proroge jusqu'au 31 décembre 2031 l'abattement fixe dont bénéficient les dirigeants de PME partant à la retraite. Lire les explications

Loi de finances 2025 : quelles mesures pour le secteur agricole ?
Prolongation du crédit d'impôt remplacement, mesures en faveur des jeunes agriculteurs… La loi de finances pour 2025 a adopté plusieurs mesures en faveur du secteur agricole. Lire les explications.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 décembre 2025

Impôts liés à l'activité de l'entreprise

Impôt sur les sociétés : Quel que soit le type de société, le dirigeant est redevable de l'impôt sur le revenu et la société est soumise à l'impôt sur les sociétés. Les entreprises sont soumises à des déclarations particulières en fonction de leur type d'activité. En savoir plus

Impôt sur le revenu : L'impôt sur le revenu est un impôt global établi sur la totalité des revenus dont disposent les personnes physiques au cours d'une année. Les entreprises dont le statut juridique est celui de l'entreprise individuelle (travailleur indépendant, artisan, commerçant, profession libérale, exploitant agricole non salarié), sont imposées sous le régime de l'impôt sur le revenu. En savoir plus

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : L'entreprise ou le professionnel indépendant qui réalise de manière habituelle des opérations économiques payantes au sein de l'Union européenne est assujetti à la TVA. Cette taxe est directement facturée aux clients sur les biens qu'ils consomment ou les services qu'ils utilisent. C'est aux professionnels de la collecter sur ces opérations imposables et de la déclarer. En savoir plus

Fiscalité immobilière

Contribution économique territoriale : Depuis 2010, la contribution économique territoriale (CET) remplace la taxe professionnelle sur les équipements et biens mobiliers (TP), à laquelle étaient soumises les entreprises et les personnes physiques ou morales qui exercent une activité professionnelle non salariée. La CET est composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). En savoir plus

Taxes foncières : En savoir plus

Taxes locales : Pendant l'exercice de son activité, une entreprise est assujettie à certains prélèvements fiscaux tels que les taxes locales. Ces taxes peuvent être liées à la nature de son activité, à l'urbanisme ou au lieu d'établissement de l'entreprise. En savoir plus

Autres impôts et taxes

Crédits d'impôts : En savoir plus

Réductions d'impôts : De nombreuses politiques publiques de soutien aux entreprises passent par des allègements fiscaux, de crédits d'impôts ou de déductions fiscales. Pour en bénéficier, les entreprises doivent souvent remplir certaines conditions : date de création, secteur d'activité, etc. En savoir plus

Exonérations d'impôts : En savoir plus

L.G.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 décembre 2025

Découvertes en Vallée du Rhône : l'avenir de la filière entre les mains de Trump ?

La 13e édition de Découvertes en Vallée du Rhône, qui a lieu tous les 2 ans à Avignon, capitale des Côtes-du-Rhône, s'est tenue au coeur du Palais des Papes ce mardi 1er avril. Un évènement qui concerne l'ensemble de la filière viti-vinicole de l'AOC, d'Ampuis à Nîmes, de Tain l'Hermitage au Duché d'Uzès.

Entouré par Damien Gilles, président du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône et par Samuel Montgermont, président de l'UMVR (Union des maisons de vins du Rhône), Philippe Pellaton, président d'Inter Rhône évoque la situation actuelle prise en étau entre la forte déconsommation et les tarifs douaniers que menace d'appliquer le président Trump à nos vins. « Après le Covid, nous avions décidé de consacrer 60% de notre budget promotion à l'export. Mais dans la conjoncture actuelle, nous allons changer notre fusil d'épaule et mettre le paquet sur la France. La Vallée du Rhône, ce sont quand même

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 décembre 2025

45 000 emplois, dont 19 000 directs et nous sommes la 2ème AOC de France derrière Bordeaux avec 2,2M hl en 2024 sur une superficie du vignoble de 63 307 ha. »

Philippe Pellaton poursuit : « Le volume est en forte baisse : -11% par rapport à 2023 (2,43Mhl) et -17% en moyenne sur les 5 dernières récoltes, la plus petite production depuis 40 ans ». Damien Gilles enfonce le clou : « Chaque année, elle recule, mais la qualité demeure, grâce à nos vignerons résilients qui s'adaptent au changement climatique comme aux habitudes des consommateurs. Le rouge reste en tête avec 75%, le rosé est 2ème avec 13% et le blanc progresse à 12%. La répartition en volume est composée à 45% d'AOC Côtes-du-Rhône, 12% de CDR-Village et 10% à parts égales pour les crus méridionaux de Vin doux naturel et de Ventoux. Trois appellations accusent une baisse importante : la Clairette de Die, les Costières de Nîmes et Grignan-les-Adhémar ». Il est aussi question de la part du bio qui progresse de 19% en 2023 à 22% l'an dernier et 60% des vignobles qui s'inscrivent dans une démarche environnementale.

Samuel Montgermont, Philippe Pellaton et Damien Gilles. ©Andrée Brunetti / L'Echo du Mardi

Mais en dehors de ces sujets de satisfaction, le gros caillou dans la chaussure des vignerons de la Vallée du Rhône, en plus de la déconsommation, c'est l'exportation qui est suspendue à un fil du côté du 1er marché d'exportation des vins français, les USA qui représentent quand même 98M€ et 13% des volumes. Mais il n'est pas le seul. Le marché s'effondre aussi en Chine -36% (12M€), au Japon -23% (9M€), en Norvège (-6%) et au Danemark (-11%). Heureusement dans le Top 5 on retrouve la Belgique, le Royaume-Uni, le Canada, l'Allemagne et la Suède. Les exportations représentent 106 millions de bouteilles pour une valeur de 509M€ avec des pays où nos vins sont de plus en plus appréciés, même si le volume est modeste. +15% en Australie (7500hl), +22% en Corée du Sud (5700hl), +64% au Brésil (2900hl).

En tout, les vignerons de l'AOC exportent vers une quinzaine de pays (36% de leur production) et en

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 décembre 2025

interne, en France, 38% des vins sont commercialisés en grandes surfaces et 26% dans les réseaux de cavistes et grossistes. « Sur 20M€ de budget, nous allons en consacrer la moitié à la promotion intèrieure avec des salons, un rapprochement avec les consommateurs, une communicqation plus marquée sur les 18 crus de l'appellation, une stratégie sur l'oeno-tourisme. Il nous faut absolument 'innover pour rester' donc survivre, insiste le président d'Inter Rhône. C'est à dire expérimenter de nouveaux cépages résistants à la canicule, aux maladies, avec un taux d'alcool moins élevé, des vins plus frais, plus légers, plus festifs, plus fruités pour attirer les jeunes générations. Apparemment les vins sans alcool n'ont pas le vent en poupe dans la Vallée du Rhône.

En attendant, l'épée de Damoclès des tarifs douaniers américains plane sur la tête de l'un des atouts majeurs de la Vallée du Rhône : la viticulture.

Quelles sont les principales recettes fiscales perçues par l'État?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 décembre 2025

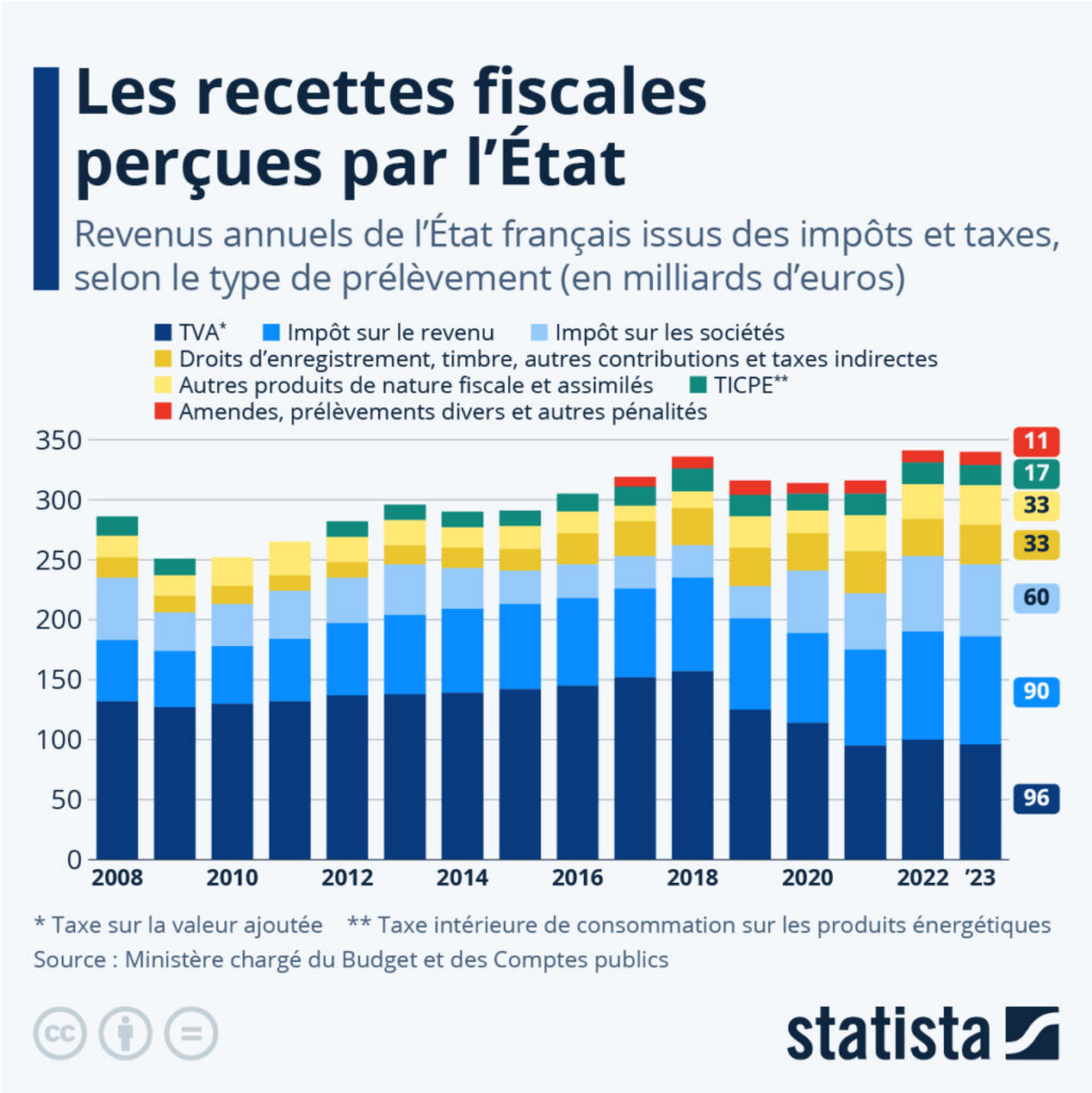

Dans son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale mardi 1er octobre, le nouveau Premier ministre Michel Barnier a détaillé les chantiers prioritaires de son gouvernement. Il a notamment donné des indications concernant le prochain budget de l'État et assuré que les grandes entreprises et les ménages les plus aisés seraient mis à contribution pour redresser les comptes publics. Les pistes envisagées par le gouvernement pourraient être une surtaxe d'impôt sur les sociétés pour les

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 décembre 2025

grands groupes et une hausse de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus.

Quelles sont les principales recettes fiscales actuellement perçues par l'État ? Comme le détaille notre infographie basée sur les données du ministère chargé du Budget et des Comptes publics, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés sont les trois plus importantes sources de recettes fiscales pour l'État français, ayant rapporté respectivement 96, 90 et 60 milliards d'euros en 2023. Ensemble, ces trois catégories de prélèvement ont représenté près de trois quarts (72 %) des recettes fiscales nettes l'an dernier. Outre les impôts directs, la contribution des taxes et impôts indirects, comme les droits d'enregistrement, les droits de timbre et la taxe sur les salaires, est également significative. Cette source de revenus a en effet rapporté 33 milliards d'euros à l'État en 2023, soit près de 10 % des recettes fiscales nettes.

De Tristan Gaudiaut pour Statista